Arrondissement de HUY

Séance du 27 février 2008

COMMUNE de

Présents Monsieur Luc GUSTIN, Bourgmestre

Messieurs BRASSEUR – ELIAS – BERTRAND Echevins

Mr DETIEGE – Mme RIGO-MATHIEU – Mme BULON-FRANQUIN- Mme

AMEL-PLUMIER – Mme LION-GOFFIN- Mme DELVAUX-BUSIN- Mr FERIR,

Conseillers

Mr MAHAIT, Secrétaire f.f.

Extrait du Procès-verbal du Conseil communal

Anniversaires de mariage - Organisation et octroi de cadeaux :

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment ses article L1120-30, L 1122-32 et L1133-1;

Considérant qu'à l'occasion de certains anniversaires de mariage, la Commune tient à offrir un cadeau aux personnes concernées par l'événement ;

Vu le crédit inscrit au budget sous l'article 763/124-21;

Sur proposition du Collège communal;

Après discussion;

DECIDE, à l'unanimité

<u>Article 1^{er}:</u> Des cadeaux sont offerts aux couples domiciliés sur le territoire de la commune de Burdinne et fêtant les anniversaires de mariage suivants :

- noces d'or (50 ans)

Province de LIEGE

- noces de diamant (60 ans)
- noces de brillant (65 ans)
- noces de platine (70 ans)

Article 2: Les cadeaux suivants leur seront offerts :

- pour les noces d'or : cadeau d'une valeur de 150 € TVAC
- pour les autres noces : cadeau d'une valeur de 200 € TVAC

Article 3 : Chaque année, sur base du registre de population, une liste de toutes les personnes visées à l'article 1^{er} du présent règlement, est dressée.

Toutes les personnes de cette liste sont contactées par l'Echevin(e) en charge des seniors qui leur propose la célébration de leurs noces par l'administration communale :

- soit à la maison communale
- soit à leur domicile

La réception organisée à cette occasion est prise en charge par la commune et, outre le cadeau précité, les intéressés reçoivent des fleurs.

Article 4 : le présent règlement sera transmis conformément au prescrit de l'article L1122-32 et afficher aux valves communales en application de l'article L1133-1 du CDLD.

Le Secrétaire f.f. (s) Ph. MAHIAT

Le Secrétaire f.f.

Par le Conseil,

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,

Le Bourgmestre,

(s) L. GUSTIN

